

# Convention de partenariat

entre

**la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur**

et

**ECTI Professionnels seniors délégation PACA**



*Vous accompagner  
dans la réussite de vos projets*

[ecti.org](http://ecti.org)

**RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

**La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur** constituée de :

**l'académie d'Aix-Marseille**

*Place Lucien Paye, 13100 Aix-en-Provence*

représentée par Bernard Beignier, Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités,

**l'académie de Nice**

*rectorat de Nice, 53 Avenue Cap-de-Croix, 06181 Nice cedex 2*

représentée par Richard Laganier, Recteur de l'Académie de Nice, Chancelier des Universités,

d'une part,

et

**l'association ECTI Professionnels seniors Délégation PACA**, association reconnue d'utilité publique,

*sis au 115 rue Nicolas Ledoux 6 Immeuble Hémiris – Pôle d'Activités d'Aix-les-Milles 13854 Aix-en-Provence Cedex 3*

représentée par Dominique Chevereau, Délégué régional,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit.

## **PREAMBULE**

Considérant :

- l'accord-cadre de coopération établi entre le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, et l'association ECTI Professionnels seniors, signé le 13 décembre 2018 ;
- le parcours avenir, inscrit dans la loi de refondation de l'Ecole, conçu pour permettre à chaque élèves de la classe de 6ème à la classe de terminale de construire son parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel , qui se fonde sur l'acquisition de compétences et de connaissances relatives au monde économique, social et professionnel, dans le cadre des enseignements disciplinaires et des formes spécifiques d'enseignements diversifiés, tels, l'accompagnement personnalisé au collège et au lycée, ou les enseignements pratiques interdisciplinaires au collège ;
- la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la lib erté de choisir son avenir professionnel.

En application du décret n°2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques, la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur est, depuis le 1er janvier 2016, composée des académies d'Aix-Marseille et de Nice dont les contours géographiques sont conservés. De par leur projet commun les académies d'Aix-Marseille et de Nice s'emploient dans la mise en œuvre d'actions de partenariat éducation-économie spécifiques visant à favoriser une meilleure ouverture de l'école pour notamment permettre à tous les jeunes de développer leur connaissance du monde économique et social en renforçant les contacts avec les acteurs économiques et sociaux du territoire.

L'association ECTI Professionnels seniors est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, créée en 1974 et regroupant 2500 seniors, retraités bénévoles, principalement anciens cadres ou dirigeants de grandes entreprises ou de PME, techniciens et artisans, provenant de secteurs très divers ; ayant pour vocation de mobiliser les compétences individuelles et collectives de ses membres pour les mettre au service du développement économique et social, en particulier dans le domaine de l'enseignement ; pour transmettre ainsi leurs acquis et expériences professionnelles aux apprenants en accord avec les équipes pédagogiques en place (concernant notamment l'organisation de l'entreprise, les savoirs-être à développer dans le cadre du travail, les relations humaines, l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre).

Par la présente convention, les trois parties décident de développer et de favoriser le développement durable et structuré de relations de partenariat à travers un renforcement des concertations et la mise en œuvre d'actions conjointes, dans le respect des compétences de chacune, pour améliorer la connaissance réciproque du système éducatif et du monde de l'entreprise et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

Les démarches et opérations dans lesquelles les partenaires s'impliquent peuvent concerner divers publics selon les cas : élèves des collèges, des lycées, apprentis, étudiants des sections de techniciens supérieurs (S.T.S.), chefs d'établissements, acteurs pédagogiques, conseillers d'orientation, professionnels du monde de l'entreprise, et autres prescripteurs.

Dans ce contexte, les interventions de l'association ECTI Professionnels seniors Délégation PACA s'effectuent à titre gratuit.

Pour faciliter le déploiement de l'ensemble des opérations mentionnées dans la présente convention, les parties s'engagent à mettre en œuvre des moyens d'information et de communication appropriés, et à mobiliser leurs ressources et réseaux respectifs pour les sensibiliser aux possibilités d'actions éducation-économie et encourager leur implication.

## **Article 1 – Axes de collaboration**

### **1.1 Informer sur les métiers et les formations**

L'association ECTI Professionnels seniors Délégation PACA apporte son concours à la mise en œuvre du parcours Avenir en intervenant auprès des élèves du secondaire, en particulier aux élèves de troisième et aux élèves des lycées des voies générale, technologique et professionnelle, ainsi qu'aux apprentis. À cet effet, les parties contractantes contribuent à l'information des apprenants, des personnels de l'Education nationale sur différents métiers, notamment par l'intervention de membres de l'association au sein d'établissements scolaires visant à :

- faire appréhender aux élèves la diversité de la vie professionnelle ;
- démystifier les premiers contacts avec les dirigeants d'entreprise ;
- transmettre les notions de base sur des points spécifiques tels que l'organisation d'une entreprise, le comportement dans le cadre du travail, etc.
- mettre en perspective le parcours de formation du jeune au regard d'un parcours professionnel ;
- contribuer à l'orientation des élèves.

Les interventions proposées prennent des formes très variées : exposés suivis de débats, travaux pratiques, mises en situation...

Chaque intervention est suivie d'une évaluation impliquant enseignants et élèves.

## **1.2 Faciliter l'insertion professionnelle des élèves et les initier à la démarche entrepreneuriale**

En classe de terminale, les lycéens de la voie professionnelle se préparent soit à poursuivre leurs études, soit à intégrer le monde du travail. Les signataires et leurs représentants académiques et régionaux développent des actions concrètes en vue de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes qui se préparent à intégrer le monde du travail. A cet effet, ECTI met en place des actions d'aide à l'insertion professionnelle:

### *1.2.1 Le programme « Coupd'pousse »*

Ce programme spécifique consiste en des interventions d'ECTI Professionnels seniors Délégation PACA destinées aux élèves de collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels, ainsi qu'aux étudiants des sections de techniciens supérieurs (S.T.S), ayant pour objectifs :

- leur découverte du monde économique et industriel ;
- le développement de leur esprit d'entreprendre ;
- l'élaboration de leur projet d'orientation scolaire et professionnel ;
- la réussite de leur insertion professionnelle.

### *1.2.2 Le programme « Tutorat Coaching »*

Par le biais de cette action spécifique, ECTI Professionnels seniors Délégation PACA proposera un accompagnement collectif ou individuel pour des jeunes, permettant ainsi de suivre des collégiens, des lycéens et des étudiants de classes de BTS dans l'élaboration de leur projet professionnel, la conduite de leur stage et la recherche de leur première embauche.

## **1.3 Participation à des actions et dispositifs spécifiques**

Les signataires conviennent de développer la participation de membres de l'association ECTI Professionnel seniors Délégation PACA qu'ils auront mandatés à des événements définis au préalable par les parties, tels que par exemple :

- des forums des métiers ;
- des semaines spécifiques ( la semaine nationale Ecole-Entreprise, la semaine nationale de l'Industrie,...) ;
- l'animation d'ateliers d'initiation à la création de start-up, d'une entreprise ;
- action d'information autour de la sensibilisation aux transformations numériques de l'entreprise et l'impact sur les métiers ;
- l'accompagnement d'élèves de troisième durant leurs stages d'observation en entreprise;
- des visites d'entreprises.

ECTI Professionnel seniors Délégation PACA souhaite en particulier sensibiliser les élèves à la transition énergétique et mettre l'accent sur les métiers et le secteur du numérique.

Quel que soit le type d'actions, la coopération des établissements avec les membres bénévoles de l'association s'appuie sur le principe de préparation et d'exploitation pédagogiques avec les élèves et en étroite collaboration avec les enseignants.

## **Article 2 – Mise en œuvre de la convention de partenariat**

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par l'association ECTI Professionnels seniors Délégation PACA et les académies d'Aix-Marseille et de Nice.

Un groupe de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires de la présente, animera et suivra l'exécution de la convention académique.

### **2.1 Suivi de la convention de partenariat et bilan des activités**

Le comité de pilotage se réunira une fois par an pour effectuer le suivi des actions en cours dans l'académie et faire le point sur la collaboration effective entre les partenaires et mettre en œuvre des actions correctives nécessaires.

À cette occasion, un bilan de l'année passée et un plan de partenariat académique de l'année à venir seront formalisés. Les documents produits à cet effet feront l'objet d'une diffusion large auprès des parties.

### **2.2 Communication**

Les parties se tiendront informées des projets de communication pouvant entrer dans le champ de cette convention académique.

### **2.3 Règlement d'un litige**

Les parties s'engagent à se réunir si un litige sérieux survenait et à en examiner attentivement tous les termes avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue dans le cadre de la présente convention.

### **2.4 Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature. Toute modification significative de son contenu proposée avant son échéance devra faire l'objet d'un accord entre les partenaires, et sera établie sous la forme d'un avenant signé.

Si l'un ou l'autre des partenaires souhaite résilier ou ne pas reconduire la convention, elle est tenue d'en informer l'autre partie par courrier recommandé avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de trois mois, durant lequel les dispositions de la présente convention demeurent applicables

Fait à Aix-en-Provence, le \_\_\_\_\_, en trois exemplaires originaux.

Pour l'académie d'Aix-Marseille

Pour l'académie de Nice

Pour ECTI Professionnels seniors  
Délégation PACA

**Bernard Beignier**  
Recteur de la région académique  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Recteur de l'académie  
d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités

**Richard Laganier**  
Recteur de l'académie  
de Nice  
Chancelier des universités

**Dominique Chevereau**  
Délégué régional